

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1989-1990

Séance du mardi 10 juillet 1990

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

·	Pages
Communication du Président	
Pétition du directeur du Nouveau Théâtre de Belgique.	3
Approbation de l'ordre du jour	3
Rapport de la Commission de la culture sur l'analphabétisme dans la Région de Bruxelles-Capitale	
Discussion générale. (Orateurs: MM. Leduc, rapporteur, Mmes Lemesre, Dupuis, M. Duponcelle, Mme Willame et M. Désir, Ministre, membre du Collège)	3
Proposition de résolution sur la lutte contre l'analphabétisme dans la Région de Bruxelles-Capitale	
— Examen et adoption du texte — Vote réservé	10
Interpellation	
 de M. Adriaens à M. Thys, Ministre, membre du Collège à propos de «la politique de la CCF en faveur des groupes d'entraide en Région bruxelloise». (Orateurs: MM. Adriaens et Thys, Ministre, membre du Collège). 	11
Question d'actualité	
 de M. Maingain sur la promotion de la vocation internationale de la langue française et réponse de M. Désir, Ministre, membre du Collège) 	13
Suspension et reprise de la séance	14

•	Pages
œux de bonnes vacances	14
ote nominatif	
— sur l'ensemble de la proposition de résolution sur la lutte contre l'analphabétisme dans la Région de Bruxelles-Capitale	14
1embres présents à la séance	. 14
1embres présents en Commission	14

· !

£ 1/2+

La séance est ouverte à 14 h 12 m.

(MM. Duponcelle et Escolar, secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière séance est déposé au Bureau.)

(Le Président prend connaissance de la liste de présences établie par les services du Greffe — article 32.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

M. le Président. — En sa réunion du 3 juillet 1990, le Bureau de l'Assemblée, en application de l'article 63 du Règlement, a pris la décision d'envoyer en Commission de la Culture la pétition qui m'a été adressée par M. Henri Ronse, Directeur du Nouveau Théâtre de Belgique.

Une pétition, réunissant près de 14 000 signatures a été adressée aux différents pouvoirs publics «susceptibles de sauver la salle de la place des Martyrs».

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 3 juillet 1990, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique du 6 juillet 1990.

Malgré le report de la séance, l'ordre du jour reste identique. L'heure des questions d'actualité et l'heure des votes ont été avancées d'une demi-heure, tenant compte de l'heure du début de la séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non.)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Si vous êtes d'accord, les listes des orateurs seront clôturées à 14 h 30.

Nous passerons ensuite à l'interpellation de M. Adriaens à M. le Ministre Thys.

Enfin, il sera répondu aux questions d'actualité à partir de 15 h 30.

Conformément à notre Règlement y sera répondu avant les votes.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE SUR L'ALPHABETISATION DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DOC. 11 (1989-1990) Nº 1

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le rapport de la Commission de la Culture sur l'alphabétisation dans la Région de Bruxelles-Capitale.

J'ouvre la discussion générale.

La parole est au rapporteur M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, la Commission de la Culture s'est réunie à quatre reprises sur le thème de l'alphabétisation.

Elle a commencé par un certain nombre d'auditions qui ont obtenu le consensus des membres de la Commission.

Nous avons donc entendu successivement M. Jacques Zwick, Président de l'Année internationale de l'alphabétisation en Communauté française, M. Cousin, fonctionnaire de l'ancienne Communauté française de la Culture et de l'actuelle Commission communautaire française, Mme Catherine Stercq, directrice du Collectif d'alphabétisation et fondatrice de l'Association «Lire et Ecrire», M. Adriaens, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, M. Pierre Wibrin, directeur de l'APAJI, M. Hurtmans, inspecteur de la Ville de Bruxelles, chargé de la lecture publique, et Mme Carole Grandjean, coordinatrice d'une zone d'éducation prioritaire.

Le problème de l'analphabétisme a été envisagé dans une approche différenciée et complémentaire, ce qui nous a permis d'avoir une vision générale et globale de la manière dont il semble se poser à Bruxelles.

Après l'ensemble de ces auditions, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il serait utile de déposer devant votre Assemblée une proposition de résolution contenant le bilan de nos travaux.

Dans un premier temps, je développerai les tenants et les aboutissants de cette résolution.

Il m'a semblé que trois points devaient être retenus quant à la problématique de l'analphabétisme à Bruxelles.

Premièrement, la Commission a jugé utile d'acter que le problème de l'analphabétisme était important à Bruxelles.

Deuxièmement, un certain nombre de pistes de prévention et de remédiation à ce problème de l'analphabétisme doivent être étudiées.

Troisièmement, il faut déboucher sur des propositions concrètes tant au niveau de la Commission communautaire française que de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française.

Premier point: reconnaissance de la réalité de l'analphabétisme à Bruxelles.

Bien sûr, l'analphabétisme est reconnu comme étant un problème de pays sous-développé du tiers monde, mais depuis quelques années, plusieurs enquêtes concordantes, réalisées en France, en Angleterre et aux États-Unis, font apparaître qu'à peu près 10 p.c. de la population des pays industrialisés est analphabète, c'est-à-dire, selon la définition de l'UNESCO, «incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne».

Si, au niveau de Bruxelles, on devait exclusivement extrapoler les statistiques de l'armée, qui sont les seules disponibles, on trouverait une population de 20 à 30 000 personnes totalement analphabètes ou semi-analphabètes. Or, cette extrapolation est éminemment contestable vu qu'elle ne prend pas en compte la population immigrée, les familles nombreuses où les enfants sont exemptés du service militaire pour des raisons physiques et/ou psychologiques, les personnes handicapées, les femmes, c'est-à-dire tous milieux dans lesquels on peut imaginer que le taux d'analphabétisme est supérieur à celui de la population dans son ensemble. De plus, à l'armée, il s'agit

d'une population jeune venant de terminer ses études. Ces statistiques ne prennent évidemment pas en compte toute la perte de la capacité de lecture et d'écriture liée à l'âge.

Les associations qui, au niveau de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale, s'occupent du problème de l'analphabétisme, estiment à près de 300 000 le nombre d'analphabètes en Communauté française et à minimum 100 000 dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Pourquoi cette situation serait-elle spécifique à notre Région?

Pour trois raisons:

Premièrement la forte présence d'immigrés à Bruxelles. Il s'agit d'un milieu défavorisé où les parents sont peu capables d'aider les enfants dans leur scolarité. Ce problème est préoccupant: il ne fait guère de doute qu'à l'horizon de l'an 2000, la grande partie de la population à alphabétiser à Bruxelles sera composée d'enfants d'origine immigrée, isolés dans certains quartiers.

Deuxième élément qui concourt à la spécificité de Bruxelles: un certain nombre de mesures défavorisant l'enseignement bruxellois. Elles sont liées au système du capital-périodes qui entraîne un coefficient d'encadrement scolaire défavorable à Bruxelles. C'est ainsi que, dans un certain nombre d'écoles de l'enseignement professionnel, nous avons relevé des coefficients d'encadrement de l'ordre de 2, 4, tandis que dans d'autres écoles, par exemple du sud du Luxembourg, ils sont de l'ordre de 4,7. Cette situation est liée à la volonté du législateur de soutenir les écoles rurales — elle n'est pas à remettre en cause, me semble-t-il — mais, dans un même temps, il faudrait aussi prendre en compte la spécificité de l'enseignement à Bruxelles.

Enfin, troisième élément concourant au problème (bien que la Commission soit divisée sur cette question): l'apprentissage obligatoire de la seconde langue à Bruxelles qui, pour certains enfants issus de l'immigration, est parfois une quatrième langue (après le dialecte parental, l'arable classique et le français), et engendre des difficultés d'apprentissage non contestées.

En matière de prévention et de remédiation, comment voyons-nous le problème?

La prévention se fait principalement au niveau scolaire, la remédiation au niveau des collectifs d'alphabétisation pour adultes.

Au niveau scolaire, la situation est grave, nous disent les responsables d'écoles et les enseignants que nous avons rencontrés. On constate effectivement que beaucoup d'enfants terminent l'enseignement primaire sans certificat d'études de base et que, dans l'enseignement secondaire, le taux d'échecs est lié à l'absence de maîtrise élémentaire du français et du calcul, ce qui est essentiel.

C'est pour cette raison que l'ensemble de la Commission a demandé qu'une discrimination positive soit faite afin d'assurer à tous les enfants les mêmes chances de réussite à l'école. Donc, des projets de type «Zones d'Education Prioritaires» vont dans ce sens, en donnant plus de moyens aux classes où les enfants éprouvent de grandes difficultés.

Le deuxième axe de réflexion concerne la remédiation au niveau des collectifs d'alphabétisation. A Bruxelles, de nombreuses expériences sont en cours. Actuellement, existent dans cette ville plus d'une cinquantaine de lieux où sont organisés des cours d'alphabétisation, qui touchent environ 2 000 personnes. Toutefois, ces ASBL ne travaillent pas seules mais en liaison avec la promotion sociale, l'enseignement à horaire réduit et les organisations d'éducation permanente.

Enfin, le troisième volet de notre réflexion porte sur le rôle de notre Assemblée et les actions qu'elle peut mener.

Il apparaît qu'elle peut jouer d'une part un rôle de sensibilisation à l'endroit des autres Assemblées de la Communauté française et de la Région bruxelloise et, d'autre part, un rôle d'appoint effectif dans la lutte contre l'analphabétisme.

Du point de vue du rôle de sensibilisation en liaison avec la Communauté française, il ressort des travaux de la Commission que la spécificité régionale de l'enseignement à Bruxelles devrait être mieux prise en compte qu'elle ne l'est actuellement. Un certain nombre de choix précis sont à faire au niveau de la Communauté française.

Ces demandes précises étant reprises dans le texte de la résolution, je les commenterai à ce stade-là de mon exposé.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'alphabétisation est relativement bien prise en compte puiqu'elle fait partie des priorités en matière d'attribution d'agents contractuels subventionnés. Mais, pour le moment, des agents contractuels subventionnés à 100 p.c. ne sont pas disponibles. Cette mesure aura un effet futur.

Par ailleurs, le soutien de la Région aux zones d'éducation prioritaires devrait être amplifié pour prévenir l'analphabétisme dans les quartiers défavorisés.

Notre Assemblée aurait aussi toute une série de possibilités d'intervention, en termes d'information, de sensibilisation, de soutien des actions des collectifs d'alphabétisation, etc., qui sont reprises dans le texte de la résolution.

Ma conclusion est — et elle est unanimement partagée par tous les membres de notre Commission — que la lutte contre l'analphabétisation doit être une priorité au niveau de notre Région.

Si l'UNESCO a entrepris diverses campagnes de lutte contre l'analphabétisme dans les pays en voie de développement, il est urgent que les pays industrialisés se préoccupent également de ce problème car il devient important au plan social, humain et économique.

Contrairement à certaines prédictions, savoir lire, est de plus en plus nécessaire et de plus en plus complexe. L'on estime qu'un niveau d'humanités inférieures générales est un minimum pour pouvoir s'adapter aux exigences actuelles. On est loin du compte. De plus, l'illettrisme, comme l'échec scolaire, «coûte cher».

A ces raisons économiques, se superposent des préoccupations de type démocratique. La lutte contre l'analphabétisme fait partie du refus d'une société duale. Notre démocratie peutelle survivre sans donner à tous, non pas la chance, mais le droit, d'accéder aux savoirs de base?

L'analphabétisme, qui touche au minimum 100 000 personnes à Bruxelles, doit être prioritairement combattu. Il faut dégager des fonds et des programmes pour l'éradiquer définitivement du paysage bruxellois. C'est un défi majeur posé à la jeune Région de Bruxelles-Capitale.

Aujourd'hui, il appartient à notre Assemblée de devenir la première Assemblée du pays reconnaissant la gravité du problème de l'analphabétisation.

Sur base de l'ensemble de ces éléments, la Commission s'est penchée sur une proposition de résolution qui a été amendée à plusieurs reprises et que vous avez en votre possession.

Je vais rapidement commenter ce texte.

Dans les considérants, nous avons retenu six points.

1. Il est affirmé qu'il y aurait dans la Région de Bruxelles-Capitale au moins 100 000 personnes ne sachant ni lire ni écrire, sans tenir compte de celles ayant appris la lecture et l'écriture mais n'utilisant pas ou plus ces techniques dans la vie quotidienne (les analphabètes fonctionnels), et sans prendre La Commission culturelle s'est présentée devant vous rujourd'hui au terme d'une série d'audiences et de débats fructueux consacrés au premier problème: «La lutte contre l'analphabétisme.»

Vous avez entendu le rapporteur, et je tiens ici à le remercier et à saluer le remarquable travail accompli également par le secrétariat de la Commission et vos services, Monsieur le Président.

A l'heure de l'école obligatoire, le problème de l'analphabétisme, contrairement à l'idée reçue, n'est pas un problème dépassé ou marginal. Il représente — selon l'expression même d'un inspecteur auditionné — «une bombe sociale à retardement».

Posant le problème de l'impossibilité du contrôle de l'obligation scolaire, il citait le cas de la commune de Molenbeek où, lors d'une inspection en janvier dernier, on a reconnu avoir perdu la trace de 2 000 élèves.

Enfants en rupture d'école: enfants de milieux défavorisés belges ou immigrés, à forte natalité; enfants d'étrangers en séjour illégal ..., ils entrent ainsi dans le cercle honteux de l'exclusion. Autant de «Stanley» qui n'auront peut-être pas la chance de rencontrer «Iris» pour les en sortir. Sur le sujet,

effet, le film très sensible de Martin Ritt est à conseiller. Avec Jane Fonda et Robert de Niro, il démontre comment un enfant, fils d'un voyageur de commerce, peut échapper à la scolarité et se retrouver adulte — bien que travaillant apparemment comme tout le monde — vivant la honte quotidienne de son analphabétisme.

Ce film interpelle et pose le problème de l'analphabétisme. C'est ce qu'a voulu faire la Commission de la Culture; poser le problème, l'évaluer et interpeller les pouvoirs compétents.

Cent mille analphabètes en Région bruxelloise, il s'agit d'un problème humain trop grave pour s'y atteler en ordre dispersé et je ne peux que me réjouir de la concordance des priorités établies par notre Commission et l'Exécutif et remercier le ministre pour sa présence assidue en Commission.

Cent mille analphabètes, c'est aussi un constat de faillite du système scolaire à Bruxelles auquel les moyens n'ont pas été suffisamment donnés pour qu'il s'adapte aux problèmes spécifiquement bruxellois.

Je ne vais pas reprendre ici les termes du rapport d'audition, de la note introductive et de la résolution qui vous est proposée.

J'y adhère totalement et fondamentalement. Avant tout, une concertation étroite Communauté/Région doit être mise sur pied. Il n'est pas normal, comme le Ministre-Président le déclarait encore dans la presse à l'occasion de la prolongation des conventions des 43 ACS pour deux ans dans les zones d'éducation prioritaires, que la Région soit obligée de pallier les carences de la Communauté française.

Cent mille analphabètes c'est aussi un grand débat de société qui, plus que certains autres, trouve sa place dans cette Assemblée. Et là, je ne peux que constater, regretter, d'une façon générale, le peu d'intérêt manifesté par les responsables politiques.

Si le tunnel Cortenberg ou le tracé du TGV font recette pour les conseillers, il n'en va pas toujours de même pour ces grandes réalités sociales contemporaines qui conditionnent pourtant l'avenir à long terme de notre société. Et dans tous les partis, je tiens à remercier les participants actifs de la Commission qui ont mené ce travail à son terme.

Je cite notre résolution: «L'ignorance et l'obscurantisme créent les conditions de développement de courants et forces h es à la démocratie.»

Notre résolution n'a pas eu peur des mots car elle se veut être une prise de conscience, un détonateur d'une politique adaptée qui fera reculer les frontières de l'ignorance pour le plus grand nombre d'individus possible conditionnant ainsi leur bonheur et leur liberté. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Dupuis. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, j'ai signé, avec conviction, la proposition de résolution sur la lutte contre l'analphabétisme dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce problème est un des plus importants qui soient posés à notre région et sera, à long terme, une des priorités auxquelles les autorités régionales seront confrontées.

L'analphabétisme touche les couches sociales les plus défavorisées tant belges qu'immigrées. Il est créé par un manque de motivation familiale, par une résignation à l'échec, par un accès difficile à la culture, par la complexité de l'enseignement.

Nous profitons tous de l'année de l'alphabétisation pour tenter d'y mettre fin. J'ajoute que l'analphabète est d'autant plus classé dans les marginaux et les assistés qu'il se sent luimême atteint d'une honte et d'un déshonneur devant son incapacité à accéder à certains services administratifs qui devraient l'aider.

L'analphabétisme est l'exclusion des plus défavorisés malgré qu'ils aient bénéficié de l'instruction obligatoire. Si on y ajoute les immigrés de fraîche date, on comprend mieux le caractère urgent d'une initiative permanente.

Reconnaissons tout de suite l'action des collectifs d'alphabétisation pour dire tout le bien qu'on en pense et le mérite qui est le leur. L'organisation «Lire et Ecrire» doit être soutenue parce qu'elle agit sur le terrain et que ses résultats sont évidents. Mais soyons clairs, l'action des collectifs ne peut résoudre la totalité du problème.

Il y a trop d'analphabètes et trop peu d'apprenants. Le nombre d'illettrés croît plus vite que celui des bénéficiaires de l'action. Les collectifs sont débordés. Même si nous leur donnons les moyens d'intensifier leur action, le déficit se maintiendrait avec toutes les conséquences que nous connaissons. Essayons donc d'agir en collaboration avec ces collectifs.

Nous savons tous que la revalorisation financière mais surtout morale de la fonction d'instituteur est de première urgence. Les échecs du secondaire s'expliquent de plus en plus par l'insuffisance des bases acquises en primaire.

Depuis le calcul du capital-périodes défavorable à la région bruxelloise et qui inclut dans le nombre d'enseignants le professeur de néerlandais et le professeur d'adaptation, on constate que de nombreux chefs d'établissement remplacent par un titulaire de classe le professeur d'adaptation alors même que ce professeur a pour mission d'aider les élèves en difficulté d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Au départ de ce handicap, se déclenche la résignation à l'échec avec, comme résultat, l'exclusion sociale et culturelle. C'est au sein de l'école que doit se créer le premier sauvetage des enfants qui perdent pied. N'oublions pas les immigrés qui, en plus de leur langue maternelle, apprennent la langue française et, à partir de la troisième primaire, doivent y ajouter le néerlandais. Trois langues pour ces enfants en difficultés ne font qu'augmenter leurs problèmes.

Il ne faut surtout pas oublier les enseignants du maternel qui sont les premiers à découvrir les problèmes de latéralité, d'orientation spatiale et de psychomotricité qui, s'ils ne sont pas pris en charge, conduiront les enfants vers les problèmes d'écriture, de lecture et de calcul. Pour davantage aider ces en considération les problèmes de maîtrise des bases fondamentales du calcul.

- 2. Cette population, dont on pensait au départ qu'elle était composée principalement d'immigrés, est fondamentalement issue de milieux socialement défavorisés, belges et immigrés, de la première et de la deuxième générations.
- 3. L'enseignement ne dispose pas de moyens spécifiques pour apprendre à lire, à écrire et à calculer à tous les enfants de notre Région. Cela signifie que dans les quartiers où les problèmes d'analphabétisme se posent de manière majeure, le taux d'encadrement dans les écoles ne permet pas de garantir à tous les enfants l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
- 4. Bien que l'enseignement soit une matière communautaire, le faible niveau de scolarisation a aussi des conséquences régionales: la présence d'une population analphabète, peu qualifiée, est un obstacle au développement économique de la région et à l'insertion socio-professionnelle des personnes concernées.

Il est évident que l'analphabétisme est un obstacle fondamental à la reprise d'études, à une qualification ultérieure ou à la réussite d'une formation professionnelle qualifiante.

5. — Et je tiens particulièrement à ce considérant — L'incapacité de lire et d'écrire est un obstacle fondamental pour la participation des populations concernées à la vie démocratique et au développement culturel de notre région; l'ignorance et l'obscurantisme favorisent le développement de courants hostiles à la démocratie.

Nous avons eu l'occasion en réunion, et bien que ceci hérissait l'un ou l'autre conseiller, d'expliquer notre point de vue. Il me semble qu'il existe encore aujourd'hui à Bruxelles des courants qui s'appuient sur l'obscurantisme et sur l'ignorance pour se développer. Je ne vais pas les citer afin de ne pas être polémique, mais des exemples ont été évoqués au cours des réunions de la Commission.

6. 1990 a été proclamée par les Nations Unies l'«Année internationale de l'Alphabétisation». Il nous semblait que notre Assemblée devait prendre une initiative dans ce contexte.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège de la Commission communautaire française de faire de la lutte contre l'analphabétisme une de ses priorités, notamment en matière:

- d'orientation de la formation continuée des enseignants,
- d'encadrement parascolaire, notamment en matière d'écoles de devoirs,
 - de développement de la lecture publique,
 - d'édition d'ouvrages de qualité adaptés aux illettrés,
 - d'information du public,
 - et de financement des collectifs d'alphabétisation.

Les actions seront menées en liaison étroite avec les acteurs concernés.

Elle invite l'ensemble des autorités bruxelloises, c'est-àdire le Conseil régional et les communes, à créer, développer ou poursuivre leurs efforts en matière:

- de soutien à l'enseignement bruxellois, notamment par la consolidation des zones d'éducation prioritaires,
- de définition des critères d'affectation et de financement des agents contractuels subventionnés pour l'alphabétisation,
- de politique d'insertion socio-professionnelle des publics les moins qualifiés, voire analphabètes,

— de politique du logement, pour améliorer les conditions d'étude des enfants de familles défavorisées.

Elle invite les autorités de la Communauté française:

- à assumer leurs responsabilités spécifiques en matière d'enseignement à Bruxelles,
- à introduire une discrimination positive, en termes de normes d'encadrement, pour les écoles à fort pourcentage d'enfants issus de milieux défavorisés, et notamment de l'immigration,
- à donner à l'inspection les moyens pour lui permettre de faire respecter l'obligation scolaire et contribuer ainsi à une meilleure égalité des chances pour tous les enfants de la région.

Or, il est apparu pendant les auditions que l'inspection n'avait aucun moyen de vérifier qui est ou qui n'est pas en situation effective d'obligation scolaire. Dans un des cantons qui avaient été cités après enquête approfondie, on n'avait pu retrouver la trace d'à peu près 2 000 enfants, ce qui est préoccupant.

Enfin, la Communauté française a donné aux bibliothèques publiques, qui sont des lieux fondamentaux, les moyens de mener une politique de lecture publique suffisante qui permette de compléter l'action de l'enseignement en cette matière.

Telle est donc la proposition de résolution qui vous est présentée par la Commission.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier les membres de la Commission pour leur choix de travailler prioritairement sur l'alphabétisation. Cela a impliqué le report d'autres thèmes tout aussi intéressants et judicieux. Je remercie également Mme Lemesre qui, en tant que présidente, a mené ces travaux de manière volontariste afin qu'ils aboutissent, et je remercie l'Assemblée de son intérêt pour cette question. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il y a un an, à l'auble d'une nouvelle gestion culturelle, il convenait de faire un bilan ... car en certains domaines nous étions loin de commencer à zéro, et ensuite de proposer à l'Exécutif des pistes d'actions qui répondent le mieux aux besoins exprimés sur le terrain. Comment les cerner au mieux? Comment passer cette barrière responsable de bien des discordances entre la réalité vécue et le dirigeant politique?

Pour répondre à ces questions, j'ai proposé à la Commission culturelle de commencer ses travaux par une série d'auditions. Rencontrer, écouter, discuter avec, ce que j'avais appelé «les acteurs culturels», ne pouvait en effet qu'enrichir la réflexion des commissaires culturels et partant les propositions d'une politique.

Mais il convenait d'être concret et de cerner l'objectif au plus juste en tenant compte précisément des faibles moyens budgétaires de notre Assemblée et des compétences partielles qui lui ont été déléguées par la Communauté française.

Il a fallu faire des choix, aussi pour débuter trois grands secteurs ont-ils été déterminés:

L'enseignement dans sa spécificité bruxelloise,

Le patrimoine architectural et le théâtre.

L'enseignement dans sa spécificité bruxelloise a été découpé en trois secteurs ou trois types de problèmes spécifiques à Bruxelles: la lutte contre l'analphabétisme, l'immigration, l'enseignement artistique.

Une Communauté française exsangue qui ne parvient pas rencontrer les besoins élémentaires de l'école pour maintenir son niveau. Que peut-on attendre pour le développement de nouvelles initiatives?

Des communes étranglées par leurs dettes et leurs charges de personnel qui ne cessent de réduire leurs frais de fonctionnement et à qui on demanderait de créer de nouvelles structures.

Une région qui, au niveau économique, développe les emplois à haute qualification, dépense des millions pour assurer la représentation de Bruxelles dans de grandes foires internationales mais s'attache peu à la création ou à la sauvegarde d'emplois exigeant peu ou pas de qualification.

Notre Assemblée, enfin, qui clame son souci mais qui n'a pu débloquer qu'un million pour lutter contre l'analphabétisme, un million alors que cela concerne un Bruxellois sur dix; et encore, un million en frais de fonctionnement pour la CCF, soit un ou deux projets des services de notre administration.

Pour nous, il fallait débloquer plus de moyens et les ouvrir à des expériences locales, des initiatives émanant du milieu associatif plutôt que de consacrer la moitié de cette somme à un produit médiatique pour les enseignants.

Enfin, on nous a dit que cette somme n'était pas récurrente. Jus espérons, à tout le moins, que cela ne veut pas dire que cette somme minimaliste se réduira à une peau de chagrin dans les années à venir.

Mon groupe cosigne cette résolution importante mais symbolique, mais nous nous attacherons à ce que des propositions concrètes lui fassent suite, à ce que tant le Collège que l'Assemblée développent des projets qui s'attaquent réellement au problème et, dans cette optique, nous demandons que la Commission des Affaires sociales se réunisse dès la rentrée pour entamer une série d'auditions des acteurs du monde associatif qui luttent sur le terrain contre la pauvreté pour que des propositions plus larges puissent être envisagées qui apporteront simultanément des réponses aux problèmes de la pauvreté et de l'analphabétisme. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, au point où nous en sommes dans la discussion, il n'est pas facile de parler de l'analphabétisme à Bruxelles-Capitale, sans répéter ce qui a été dit au cours des auditions, ce qui a déjà été affirmé par collègues, ou sans sortir une série de lieux communs sur la sajet.

Je dirais donc, pour faire bref, qu'il y a des raisons d'ordre moral, social, démocratique et économique pour ne pas ignorer ces exclus de la vie sociale que sont les analphabètes.

Tout d'abord, les raisons morales et sociales. Lire n'est pas le loisir d'une élite. C'est un acte vital pour qui veut comprendre et déchiffrer la vie. Remplir un questionnaire administratif, déchiffrer un plan de métro, remplir une fiche d'hôpital, décrypter le sens d'une affiche accrocheuse, consulter un bottin de téléphone sont pour certains des démarches impossibles, en tous les cas humiliantes puisque révélatrices d'un handicap d'autant plus honteux qu'il est caché au fin fond du consensus social qui gère notre vie quotidienne. Celui qui ne sait ni lire, ni écrire, ni calculer est exclu, marginalisé, parce que chacun des pas qu'il voudrait faire dans la vie est empêché, gêné, dépendant des autres et qu'il est, à chaque instant, «bloqué».

Ensuite, pour des raisons démocratiques, qui dit lire, écrire, calculer, dit déchiffrer, comparer, s'étonner, s'indigner, admirer, bref plaisir «d'entrer dans la vie»; mais ces simples opérations de l'esprit sont à la base de l'esprit critique et dès

lors de la liberté humaine. Sans cela, l'individu est soumis à l'endoctrinement oral, aux jeux d'influence, aux chantages sociaux et affectifs; il ne connaît ni ses droits, ni ses moyens: il est livré à l'obscurantisme, aux hasards des rencontres, à la logique des services rendus, aux influences partisanes qui l'empêchent de voir clair dans son propre destin et dans la manière dont doit vivre la société qui l'entoure...

Enfin, pour des raisons économiques il est évident que l'échec scolaire coûte cher, que la marginalisation des individus entraîne un chômage endémique, sans compter les coûts sociaux qu'apporte toute une série de dérapages familiaux et de santé, sans compter les tentations de délinquance ou de vandalisme auxquelles sont sans cesse exposés ceux en qui la révolte gronde de se sentir exclus et marginalisés.

Le groupe PSC estime donc qu'il est fondamental de prendre le problème à bras le corps mais veut insister sur deux aspects de la problématique et de la manière de la résoudre dans le concret; aspects que l'on retrouve d'ailleurs dans le projet de résolution qui vous est proposé aujourd'hui:

1) On nous avance le chiffre de 100 000 analphabètes à Bruxelles-Capitale. Mais où sont-ils? Qui sont-ils? S'agit-il plutôt d'hommes que de femmes, celles-ci étant souvent davantage discréditées par des préjugés culturels? Quelle est la proportion d'immigrés de la première, de la deuxième ou de la troisième génération? Si certaines communes sont davantage visées par le phénomène — on le voit par l'existence de nombreux «centres» propres à certaines communes —, n'y a-t-il pas des analphabètes, situés dans des communes plus «riches» et d'autant plus «terrés» qu'ils vivent dans un contexte plus aisé et plus «résidentiel»? Quelle est leur répartition géographique dans les 19 communes? N'est-il pas temps que la CCF prenne ce problème en mains et «chiffre» ces exclus de la vie sociale pour apporter des solutions ponctuelles et locales à leurs problèmes?

2) Si nous, Assemblée de la Commission communautaire française, établissons l'analphabétisation comme une priorité, n'est-il pas nécessaire de sensibiliser toute la société bruxelloise à cette problèmatique? Les moyens proposés au cours des auditions ont été très clairs: formation continuée des maîtres, campagne à TV-Bruxelles, signalisation des bibliothèques et des collectifs d'alphabétisation dans les stations de métro, financement d'un roman collectif, affiches de sensibilisation, rencontre avec les pouvoirs organisateurs des écoles; tout doit être fait pour dégager des actions et des budgets financièrement «possibles» pour alerter une opinion publique, souvent abasourdie devant les problèmes vitaux que soulève l'anaphabétisme. Je signale à ce niveau que le nouveau décret qui sera discuté aujourd'hui au Conseil de la Communauté française prévoit un budget de 60 millions pour 1990, important pour la formation continuée des maîtres et la formation de 400 modules, tous réseaux confondus. Nous mêmes à la CCF, avons établi un budget de 889 000 francs pour tenter de rencontrer ces problèmes puisque l'article libellé est le suivant: «organisation de modules de formation en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés». De même, un budget de plus de 500 000 francs a été dégagé pour les «activités qui favorisent le contact entre les familles et les écoles» et que tout récemment une modification budgétaire d'un million a été réalisée pour favoriser les initiatives en faveur de l'alphabétisation. Le PSC souhaite que ce budget d'un million soit réparti sur base de critères précis pour permettre à chaque association valable d'y accéder.

Indépendamment du fait que nous souhaitons que la Communauté française accorde une attention toute spéciale à l'enseignement bruxellois, il semble bien que lors des auditions en Commission il y ait eu un certain nombre de confusions quant au système de calcul qui s'applique à l'enseignement fondamental et au système qui s'applique à l'enseignement secondaire. Le système du capital-périodes est d'application pour l'enseignement maternel et primaire mais pas pour le

enfants en difficultés pré-scolaires, les enseignants du maternel devraient être mieux aidés, encadrés par une assistance journalière en puériculture.

Au-delà de l'enseignement fondamental, les efforts doivent être portés sur tous les autres niveaux. Les entreprises et les employeurs devraient se sentir concernés par ce problème, de même que ceux qui ont une influence sur le comportement des défavorisés, par exemple les médecins, les médias, les assistants sociaux.

Il faut profiter de cette année de l'alphabétisation pour entreprendre une action de grande envergure.

Nous attendons dans notre Région une prise de conscience du problème et la proposition de résolution, approuvée par toutes les formations de notre Assemblée, en est le début.

Nous demandons à notre Exécutif des initiatives performantes et je crois pouvoir dire que nous serons unanimes à les soutenir et à les défendre.

Hélas, les compétences de notre Région en matière d'enseignement ne permettent d'agir que par pression ou révélation d'une situation! Pourtant nous pouvons agir dans d'autres domaines: celui de l'encadrement para-scolaire et celui d'une politique positive d'alphabétisation des adultes.

L'enjeu est tellement important, l'avenir de notre région en est tellement tributaire qu'on ne comprendrait pas une opposition, même de pure forme, politique.

C'est le souhait que j'exprime; toute action positive dans ce domaine apportera du bien-être, du mieux-vivre à toutes les couches de la population dans notre région. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter et voter une résolution très importante mais qui, il faut bien le dire, reste symbolique.

Ce texte est très important car il proclame l'intérêt de notre Assemblée pour un problème crucial qui s'insère dans la problématique générale de lutte contre la pauvreté, «le premier défi de l'Europe de demain» a dit Jacques Delors; en effet, on ne peut parler d'alphabétisation sans parler de lutte contre la pauvreté et c'est l'originalité de cette résolution que de rassembler autour de l'alphabétisation des problèmes de logement, d'espace public, de services à la collectivité, d'emploi et plus spécialement de qualification, en sus des problèmes classiques d'approche du livre, d'attrait familial pour les études, de langue...

C'est l'idée première des Zones d'Education Prioritaires: pour intégrer un enfant au milieu scolaire, c'est tout son environnement qui doit entrer en symbiose avec l'école et lui donner un climat favorable aux études, mais c'est aussi l'école qui doit s'ouvrir aux problèmes quotidiens qui se posent à l'enfant. La Région a déjà pris des initiatives dans ce domaine qu'il faudra poursuivre.

Comment demander à un enfant qui partage sa chambre avec deux ou trois enfants plus jeunes, dont la famille dispose d'un espace déjà trop réduit pour ses besoins élémentaires, de pouvoir assumer ses leçons et devoirs comme un enfant disposant d'une chambre individuelle où il peut compulser tous les livres dont il a envie? Il faut donc donner à cet enfant un espace réservé à son travail; sa famille ne peut le faire, c'est à la collectivité qu'il revient de trouver une solution. C'est toute la nécessité de promouvoir les écoles de devoir et de les soutenir financièrement pour leur assurer un minimum d'encadrement et de moyens.

Notre école est très ancienne; au début du siècle, elle a connu une révolution, elle devait accueillir, apprendre à lire, à écrire et à calculer aux enfants de toutes les classes sociales; depuis, elle n'a cessé d'accueillir de plus en plus d'enfants mais surtout des enfants de plus en plus mal préparés à l'école, des enfants confrontés à des problèmes économiques: ceux du monde rural devant aider aux travaux de la ferme, ceux du monde ouvrier devant assumer de nombreuses tâches ménagères ou de petits travaux permettant à leur famille d'arrondir ses fins de mois; confrontés à des problèmes linguistiques aussi puisque, dans bien des cas, ces enfants venaient et viennent de familles où le français n'est pas la langue maternelle, soit qu'elles utilisent un des nombreux patois encore très vivants dans notre pays, soit que leur patrimoine linguistique soit très pauvre, soit enfin qu'elles soient d'origine étrangère et qu'elles conservent leur langue originelle. L'école n'a cessé de chercher, et dans un certain nombre de domaines, de trouver des solutions aux problèmes de ces enfants mais elle n'est jamais parvenue à remplir pleinement sa mission: «Apprendre à tous les enfants à lire et à écrire».

Pendant des années cet échec ne fut pas dramatique au point de vue économique, il ne provoquait qu'un handicap culturel. Mais dans le même temps, notre société a changé, elle s'est médiatisée, elle s'est «surqualifiée»; la lecture a pris une place de plus en plus considérable dans notre société; aujourd'hui, l'analphabétisme rend pratiquement impossible la découverte d'un emploi et à la privation des droits culturels s'ajoute désormais un handicap économique grave qui laisse toute une frange de la population sans avenir. La proportion des personnes non qualifiées parmi les demandeurs d'emplois est éloquente en ce domaine. De là, l'implication de la Région suscitée par la résolution et le retour à la lutte contre la pauvreté évoquée plus haut.

Dans notre région, s'ajoute aux problèmes de pauvreté, la mauvaise situation financière des communes qui provoque, ces dernières années, une dégradation rapide des services aux personnes: des écoles ferment, ce qui oblige les enfants à faire de longs trajets pour se rendre en classe, une cassure survient entre le milieu familial et l'école; l'environnement urbain se dégrade; les services sociaux sont débordés, la propreté des rues n'est plus assurée; plus grave, de nombreuses bibliothèques publiques ont disparu faute de personnel, éloignant encore le livre des enfants défavorisés.

Ainsi, la deuxième commune de notre région par la population est fière de sa toute nouvelle bibliothèque devenue aussi l'unique: une seule bibliothèque pour plus de cent mille habitants qui, de plus, est située à une des extrémités de son territoire, ce qui implique que les enfants de la rue Josaphat, par exemple, doivent emprunter deux trams pour s'y rendre. C'est lamentable! Notre résolution demande également que l'on apporte des solutions à cet état de fait.

Mais j'ai surtout évoqué jusqu'ici les problèmes des enfants face à l'école et la politique de prévention que notre Commission espère voir mener. Or, une importante partie de la population est analphabète. De plus en plus exclue et isolée dans notre ville où la plupart des rapports sociaux exigent, d'une façon ou d'une autre, l'écrit, elle est confrontée à des problèmes multiples et très diversifiés qu'un seul type de solutions ne pourra résoudre; il faut donc faire appel à toutes les expériences, à toutes les originalités, soutenir toutes les initiatives non seulement, comme l'évoque la résolution, en finançant les collectifs d'alphabétisation, mais aussi en simplifiant les procédures administratives et en multipliant les bénéficiaires de cette aide.

Cependant j'en viens à notre seconde constatation. Cette résolution si importante n'en reste pas moins symbolique: nous invitons, nous rappelons, nous demandons mais, au bout du compte, que voyons-nous?

un environnement urbain mal structuré, pollué, parfois agressif.

Les jeunes, dont les premières qualités devraient être l'enthousiasme et l'ouverture d'esprit, se replient dans le refus de toute information intellectuelle, culturelle et sociale. S'ils ne sont pas encore digérés par notre fourmilière industrieuse, ils exprimeront leur peur de l'anonymat avec une force parfois destructrice.

Assagis, ils deviendront à leur tour des parents pour lesquels l'enseignement est inadéquat, la culture une tare et le sport une perte de temps. Ils ne manqueront pas, même inconsciemment, de le faire sentir à leurs propres enfants.

Nos responsabilités sont grandes face à ce drame, et la Commission communautaire française a l'intention d'entreprendre ou de soutenir plusieurs projets. Le les cite sans les détailler, nous aurons l'occasion de le faire ultérieurement.

En matière de prévention: des écoles de devoirs, des rattrapages scolaires, des animations afin de favoriser le goût à la lecture, la psychomotricité dont il a été question il y a quelques instants, des initiatives pour favoriser le dialogue entre les familles et les écoles, la mise sur pied d'expérience de tutorat — qui demande peut-être une explication: il s'agit d'utiliser les capacités, les disponibilités d'adolescents d'origine sociale défavorisée afin d'aider les plus jeunes sur le plan scolaire. D'ailleurs, ce tutorat peut se prolonger dans d'autres secteurs, lorsqu'on aborde, par exemple, celui des prépensionnés, des pensionnés, particulièrement dans le domaine de l'enseignement. Outre ces expériences d'intervention logopédique, il convient de favoriser les échanges entre les écoles, sans clivage idéologique, dans les domaines des arts plastiques, de la musique, du théâtre et du sport.

En matière de remédiation: soutien des écoles d'alphabétisation existantes, notamment en leur offrant la possibilité d'élargir la gamme des outils pédagogiques nécessaires à cet enseignement et en envisageant le cofinancement de collectifs d'alphabétisation.

Pour les enseignants, c'est-à-dire les formateurs, prévoir des formations et des outils pédagogiques: des modules d'été portant sur «l'enseignement du français aux immigrés à l'intention des enseignants du cycle fondamental et secondaire», une formation pour les formateurs en alphabétisation, des projets de formation à la pédagogie culturelle, des publications de documents didactiques, la réalisation d'outils pédagogiques pour les professeurs et les formateurs et des rencontres avec les artistes, des créateurs et des pédagogues d'origines sociales u ethniques diverses. Ceci peut se faire par une aide aux coupements existants, plutôt que par la création de nouvelles structures.

La Commission communautaire française peut également agir afin de favoriser les associations qui axent leur travail sur l'insertion sociale en faveur des jeunes immigrés et des femmes immigrées par l'organisation de modules d'alphabétisation ou de cours de langues.

Par ailleurs, en décembre 1990, il est prévu d'organiser en collaboration avec la Maison de la Francité un colloque intitulé «Le français et les immigrés» dont l'objectif est d'aborder les points de vue politique, sociologique, psycho-pédagogique et linguistique de la question.

Sur le plan de l'information, il me semble urgent: d'organiser un forum auquel participeront toutes les structures ou personnes susceptibles de développer des projets d'intégration et d'alphabétisation; d'établir une carte socio-culturelle, éducative, médicale, juridique et sportive de Bruxelles. Des feuillets locaux contenant des informations visuelles accessibles aux analphabètes pourraient être disponibles dans les transports en commun, chez les commerçants et, bien sûr, dans les lieux concernés — un fléchage plus performant sera demandé aux vaux publics —, d'inciter des enseignants, des juristes et

des sociologues pensionnés ou pré-pensionnés — c'est une idée à laquelle nous tenons — à se rendre disponibles vis-à-vis de la population moins favorisée de leur quartier pour assurer une formation et une information permanente pour les adolescents et les adultes.

Enfin, la Commission communautaire française se fera fort d'appuyer les demandes formulées à l'égard des autorités bruxelloises et communautaires pour soutenir l'enseignement à Bruxelles par la consolidation et le développement des ZEP, Zones d'Education Prioritaires, qui, par ailleurs, pourraient voir élargir leur champ d'action par une action non seulement liée directement aux établissements scolaires, mais aussi hors de l'école, notamment dans les écoles de devoirs, en y incluant une notion de partenariat avec le monde associatif.

En conclusion, le problème de l'alphabétisation, souvent lié à celui de l'intégration, ne bénéficie pas jusqu'ici dans notre budget de moyens financiers suffisants. Nous sommes malheureusement habitués à ce fait face aux problèmes les plus cruciaux de notre société. Cependant, refusant le défaitisme, les équipes de la Commission communautaire française développent en ce moment des réflexions, des initiatives et des supports déterminants. Elle sait, en effet, que pour des sommes modiques, voire dérisoires, une amélioration notoire de la vie urbaine et de ses couches les moins favorisées peut être obtenue. Comme les tergiversations nous sont dès à présent interdites, je lance un appel de collaboration à toutes les personnes et associations qui considèrent que la mise sur la touche de 100 000 Bruxellois est immorale pour une Région dont l'ouverture et la diversité ne peuvent être qu'un gage de dynamisme et de prospérité. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole dans la discussion générale? (Non.)

La discussion générale est close.

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (DOC. 11 (1989-1990) N° 2)

Examen du texte

M. le Président. — Nous passons à l'examen du texte de la proposition de résolution, signée par MM. Cornelissen, De Coster, Duponcelle, Leduc, Mmes Lemesre et Willame, dont je vous donne lecture:

Ayant pris connaissance du rapport d'auditions et de la note introductive à la présente résolution de la Commission Culture de l'ACCF et sur base des constats suivants:

- 1. dans la Région de Bruxelles-Capitale, il y aurait au moins 100 000 personnes analphabètes, c'est-à-dire, selon l'UNESCO, «incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne»; ce chiffre ne prend pas en compte l'illettrisme, c'est-à-dire la non-utilisation de la lecture et de l'écriture, ni l'absence de maîtrise des bases fondamentales du calcul;
- cette population est issue des milieux socialement défavorisés et est constituée notamment d'immigrés de la première génération, d'enfants issus de cette immigration et aussi d'une importante population belge;
- 3. l'enseignement ne dispose pas de moyens spécifiques pour apprendre à lire, à écrire et à calculer à tous les enfants de notre région;

secondaire et le professionnel où c'est le système du NGPP, le nombre global de périodes-professeurs qui est d'application. Un certain nombre de réflexions qui ont été faites à cet égard ont malheureusement mélangé les deux systèmes. Je ne voudrais pas laisser accréditer l'idée que le capital-périodes serait en soi un mauvais système car il comporte un triple avantage:

1º il permet une plus grande autonomie et responsabilité des pouvoirs organisateurs qui peuvent organiser leur enseignement en fonction du type de population scolaire auquel ils ont affaire:

2º il permet la participation effective de la communauté éducative, professeurs et parents, qui se prononce sur la manière d'utiliser le capital-périodes en fonction de leurs priorités:

3° il reconnaît la solidarité entre les écoles qui par le système de reliquats peuvent céder entre elles des périodes à l'intérieur des frontières d'une même commune.

Il faudrait donc demander au Ministre de l'Education d'activer les travaux de la Commission de l'article 10 de l'enseignement secondaire pour arriver à des coefficients-périodes par élève amenant plus d'égalité au sein des écoles, quelle que soit la région de leur implantation.

Pour terminer, je voudrais souligner, au nom du groupe PSC, que les écoles et groupes d'alphabétisation ne doivent pas être des ilôts isolés du reste de la société. Dès lors, les écoles de devoirs doivent se multiplier, des centres d'expression et de créativité doivent faire découvrir au plus grand nombre le plaisir de lire et de s'exprimer à partir de la lecture. La détection des difficultés doit s'effectuer dès le plus jeune âge.

Plus tôt les problèmes seront vus, plus vite ils seront résolus. Le groupe PSC affirme qu'il faut tout faire pour que l'expérience des Zones d'Education Prioritaires puisse être consolidée et mêmes élargie.

Telles sont, Monsieur le Président, Chers Collègues, les priorités sur lequel mon parti veut insister dans le cadre de la résolution qui vous est proposée aujourd'hui par le membres de la Commission de la Culture. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le Président. — La liste des orateurs étant épuisée, le Collège souhaite-t-il intervenir maintenant dans la discussion?

La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je me trouve pour la première fois devant une mission à la fois difficile par l'importance de l'objectif et facile parce que je sens qu'un consensus existe au départ.

A travers tout ce que nous avons fait depuis quelques mois, les quatre séances d'auditions que nous avons connues, incontestablement une volonté se dégage qui va dans le même sens. On peut déjà prévoir que cette résolution sera votée à une quasi-unanimité. Par conséquent, je ne vais pas répéter après vous toute une série d'arguments qui vont dans le même sens

Je remercie M. Leduc pour l'excellence de son rapport et je me joindrai à ceux qui se sont réjouis que nous ayons eu l'idée cette année, placée sous le signe de la lutte contre l'analphabétisme, de consacrer une série de séances de Commission à cet important problème.

Sous la présidence de Mme Lemesre, nous avons effectivement entendu des orateurs avisés nous faisant part de leurs expériences. A partir de là, nous avons pu, ensemble, prendre non seulement une résolution, mais une série de résolutions. Si l'illettrisme pose problème dans une vie rurale où les traditions et les informations ne sont plus seulement véhiculées par la communication orale, il devient insupportable dans une grande ville où l'écrit est omniprésent: comment parler d'intégration quand on ne sait pas lire une revue locale? Comment envisager une carrière professionnelle quand on ne sait pas rédiger une demande d'emploi? Comment déterminer un pouvoir d'achat quand on ne peut comparer tel et tel prix?

L'exclusion face à l'écrit provoque des carences dans l'expression même des sentiments humains; il débouche sur l'incapacité de participer à la vie démocratique, sur la honte quotidienne, la misère intellectuelle, la solitude, la hargne, la violence...

Cette dangereuse spirale, cette bombe, comme l'ont dit certains intervenants, qu'il faut désamorcer avec prudence mais célérité, ne concerne pas seulement les immigrés. Elle atteint également une frange importante de la population belge socialement défavorisée.

Quelles sont les bases de réinsertion de cette population? Un système scolaire considérant l'échec comme anormal et utilisant toutes ses ressources pour guider l'enfant; un réseau socio-culturel permettant un accès facile aux bibliothèques, aux ludothèques, aux moyens audiovisuels mais aussi aux ateliers créatifs et aux clubs sportifs; une simplification des procédures et des documents administratifs qui constituent souvent une voie sans issue; un climat de compréhension et de patience qui donne le sentiment d'appartenir à une communauté interculturelle féconde et non à une métropole sans âme; une coordination de tous les agents capables d'améliorer une situation qui ne peut que leur être défavorable: Ministères chargés de la Justice, des Affaires sociales, de l'Enseignement, de l'Emploi et de la Culture, communes, associations locales, sociétés publiques et privées; la rupture des clivages entre catégories de populations: famille, jeunes, enfants, immigrés, handicapés, personnes âgées, afin de lutter contre l'isolement.

Le programme est vaste et nécessite une modification — disons plutôt un enrichissement — de notre façon de penser la vie à Bruxelles.

Par bonheur, plusieurs associations s'y consacrent et la Commission communautaire française, anciennement la Commission française de la Culture, subventionne et subventionnait celles qui ont pour objet principal l'apprentissage de la langue française.

Il convient de les soutenir avec vigueur, car le travail de terrain est à la base de toute réflexion ultérieure. Mais leur action ne peut résoudre la totalité du problème, d'autant plus qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes.

La croissance de l'illettrisme est paradoxalement parallèle à l'allongement de l'obligation scolaire.

C'est donc dès l'école maternelle qu'il faut être attentif, puisque l'apprentissage du corps, de l'expression et de la découverte de l'environnement se constitue avant six ans.

A l'école primaire, outre les soucis que représente pour un enfant socialement préservé l'assimilation de la lecture, du calcul, de l'écriture, de l'histoire, il sera bientôt confronté à la langue néerlandaise.

Pour l'enfant immigré — et on l'a déjà dit — il s'agit souvent de la troisième, voire de la quatrième langue, car outre la langue d'origine, il connaît souvent un patois, un dialecte. Donc, pour cet enfant, le fardeau est d'autant plus lourd.

A l'école secondaire, l'adolescent qu'on aurait négligé peut à peine s'exprimer, ce qui l'empêche d'envisager sa formation nouvelle comme une chance, voire un plaisir. Les premiers phénomènes de rejet se font sentir, aggravés par le stress des enseignants, les petits boulots qu'on fait le soir pour survivre, taire et bénévole. Ils se rencontrent pour tenter de résoudre leur problème ou de mieux le gérer et acquièrent ainsi une plus grande autonomie, notamment vis-à-vis du système médical. Ils développent leur responsabilisation et assument la prise en charge d'une part importante de leur traitement. Ils créent aussi une solidarité active entre ceux qui partagent le même problème de santé.

En aidant les autres, ils s'aident eux-mêmes et ils contribuent à l'amélioration globale de l'état de santé des membres du groupe.

Il va sans dire que ce genre de comportement permet des économies considérables pour la collectivité car si des professionnels de la santé devaient se charger de tout ce qu'ils réalisent cela entraînerait des coûts terriblement élevés pour le budget de la santé. Ne pensez-vous pas que notre Commission communautaire française a tout intérêt à soutenir activement ces initiatives même si les économies qui en résultent seront principalement réalisées par le budget national de la santé au niveau curatif?

Des aides financières directes ne sont probablement pas la meilleure solution pour ces groupes car si pour eux comme pour tous l'argent est le nerf de la guerre, ils tiennent par dessus tout à leur indépendance et des subventions directes les amèneraient peu à peu à s'institutionnaliser et à perdre les caractéristiques qui font tout leur intérêt. Il n'est donc pas simple de savoir ce que l'on peut faire pour eux. A la suite de contacts que j'ai eus avec plusieurs de ces groupes, il ressort que ce qui pourrait leur être fort utile sans menacer leur spécificité serait une aide logistique. Les groupes d'entraide ont en effet besoin de locaux pour se réunir, ils essaient d'éditer et de diffuser des bulletins internes pour maintenir le contact entre leurs membres. Des permanences téléphoniques sont un outil fort utile pour pouvoir répondre à ceux qui éprouvent le besoin d'être soutenus à un moment particulier. Et surtout, ils ont besoin de faire connaître leur existence et leurs actions. Cette information est d'abord destinée aux spécialistes tels que médecins ou assistants sociaux qui peuvent diriger vers eux ceux qui partagent le même problème de santé. Mais le grand public lui aussi est visé et les groupes d'entraide accroîtraient très sensiblement leur efficacité et le nombre de leurs membres si l'information sur leurs activités circulait beaucoup plus largement dans la population.

Là, je me tourne vers les médias qui devraient diffuser généreusement cette notion de groupe d'entraide.

En tenant compte des expériences qui ont lieu à l'étranger et notamment dans les pays anglo-saxons qui sont fort en zance sur nous dans le domaine, il apparaît que la création d'une espèce de maison du self-help, avec un secrétariat qui les aide pour les problèmes de locaux, d'édition, de subsidiation éventuelle est l'outil le plus efficace pour soutenir et développer les groupes de self-help. Ils y reçoivent des conseils sur la manière de s'organiser, prennent connaissance de la manière dont d'autres groupes plus ou moins semblables ont résolu les mêmes difficultés auxquelles ils sont confrontés. Je voudrais donc vous demander si vous avez envisagé à Bruxelles la création d'une telle structure que les anglo-saxons nomment clearing-house? Celle-ci pourrait en permanence recenser les initiatives qui existent dans notre région, voire celles qui naissent, les faire connaître largement, les mettre en relation les unes avec les autres, leur offrir les moyens d'accéder aux supports logistiques dont j'ai parlé plus haut.

Evidemment, ce genre d'initiative devrait se prendre en concertation avec la Communauté française qui a elle-même pris des initiatives et qui a notamment, par un arrêté de novembre 1988, chargé les mutualités socialiste et chrétienne de soutenir les groupes d'entraide.

En résumé donc je voudrais savoir ou vous en êtes dans vos premiers contacts dans le domaine. Des initiatives nombreuses 'stent en Région de Bruxelles-Capitale. Qu'avez-vous décidé pour les potentialiser, pour les dynamiser afin que s'organise à Bruxelles un mouvement de self-help actif qui couvre un grand nombre de pathologies ou de handicaps chroniques? Notre Commission communautaire française se met en place et c'est donc le moment de choisir des axes prioritaires dans sa politique en matière de prévention. Pouvez-vous m'assurer que des initiatives nouvelles ont été programmées dans le secteur du self-help et me préciser les premiers jalons que vous avez posés afin que se développe dans notre région cette pratique des groupes d'entraide qui paraît si prometteuse dans le domaine de la prévention médicale? (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé.

— Monsieur le Président, Chers Collègues, nous remercions particulièrement M. Adriaens pour son interpellation, à propos de la politique du Collège en faveur des groupes d'entraide, que l'on connaît également sous la dénomination barbare de self-help.

Nous partageons les réflexions qui viennent de vous être exposées par notre collegue.

Il nous paraît en effet nécessaire de soutenir, même avec des moyens limités, le dynamisme et l'efficacité des multiples initiatives qui sont prises par les différents groupes d'entraide.

Nous pensons, en effet, que la politique de la santé ne peut pas se limiter à l'organisation et à la subsidiation des institutions curatives, et qu'elle doit prioritairement mettre l'accent sur la solidarité qui doit se manifester entre tous les citoyens, qu'ils soient ou non en bonne santé.

Outre les différents éléments positifs qui ont été relevés dans l'interpellation, nous tenons à encourager résolument les groupes d'entraide, parce qu'ils favorisent la prise en charge collective des problèmes de santé, non seulement entre les personnes qui sont confrontées à des problèmes de santé, mais également avec l'ensemble de la communauté.

Nous sommes tous concernés par la prévention, par l'éducation à la santé et par la solidarité avec ceux qui connaissent des problèmes de santé.

C'est pourquoi nous avons proposé à votre Assemblée, lors de la première modification budgétaire, d'augmenter le crédit relatif aux «subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé». Ce crédit, qui a été porté à 1 850 000 francs, est destiné à soutenir des groupements ou des associations qui poursuivent des actions de prévention, de formation et de coordination d'activités et de services en matière de santé.

Il nous est difficile de déterminer très précisément la part du crédit qui sera consacréé aux groupes d'entraide.

Compte tenu des autres projets qui ont été retenus jusqu'à présent, notamment la participation financière pour le tram de la santé, un soutien à des associations de médecins généralistes, etc., notre appui financier aux groupes d'entraide devrait s'élever, pour l'année 1990, à 400 000 francs minimum.

Plusieurs associations d'entraide ont déposé auprès de nos cabinets ou de l'administration des projets pour subsidier certaines activités qu'ils mènent à Bruxelles.

Nous avons déjà rencontré certaines associations et nous avons entrepris des contacts avec d'autres partenaires privés et publics.

Compte tenu de la limite de nos moyens budgétaires, nous avons cependant l'intention d'intervenir prioritairement dans les frais de fonctionnement qui pourraient être communs à un certain nombre de groupes d'entraide. Nous pensons notamment qu'il serait précieux pour la plupart de ces associations

- 4. bien que l'enseignement soit une matière communautaire, le faible niveau de scolarisation a aussi des conséquences régionales; la présence d'une population analphabète, peu qualifiée, est un obstacle au développement économique de la Région et à l'insertion socio-professionnelle des personnes concernées;
- 5. l'incapacité de lire et d'écrire est un obstacle fondamental pour la participation des populations concernées à la vie démocratique et au développement culturel de notre région; l'ignorance et l'obscurantisme favorisent le développement de courants hostiles à la démocratie;
- 6. 1990 a été proclamée par les Nations Unies «Année internationale de l'Alphabétisation»; il appartient à notre Assemblée de reconnaître l'analphabétisme comme un fait politique important et de faire des propositions concrètes pour tenter de le résoudre.
 - L'Assemblée de la Commission communautaire française
- demande au Collège de la Commission communautaire française de faire de la lutte contre l'analphabétisme une de ses priorités, notamment en matière:
- d'orientation de la formation continuée des enseignants,
- d'encadrement parascolaire, notamment en matière d'écoles de devoirs,
 - de développement de la lecture publique,
 - d'édition d'ouvrages de qualité adaptés aux illettrés,
 - d'information du public,
 - et de financement des collectifs d'alphabétisation.

les actions seront menées en liaison étroite avec les acteurs concernés;

- invite l'ensemble des autorités bruxelloises à créer, développer ou poursuivre leurs efforts en matière:
- de soutien à l'enseignement bruxellois, notamment par la consolidation des zones d'éducation prioritaires,
- de définition des critères d'affectation et de financement des agents contractuels subventionnés pour l'alphabétisation,
- de politique d'insertion socio-professionnelle des publics les moins qualifiés, voire analphabètes,
- de politique du logement, pour améliorer les conditions d'étude des enfants de familles défavorisées;
 - invite les autorités de la Communauté française:
- à assumer leurs responsabilités spécifiques en matière d'enseignement à Bruxelles,
- à introduire une discrimination positive, en termes de normes d'encadrement, pour les écoles à fort pourcentage d'enfants issus de milieux défavorisés, et notamment de l'immigration (ce taux d'encadrement préférentiel concerne principalement l'enseignement maternel, primaire, professionnel, l'enseignement à horaire réduit, les zones d'éducation prioritaire et la promotion sociale),
- à donner à l'Inspection les moyens pour lui permettre de faire respecter l'obligation scolaire et contribuer ainsi à une meilleure égalité des chances pour tous les enfants de la Région,
- à donner aux bibliothèques publiques les moyens de mener une politique de lecture publique suffisante qui permette de compléter l'action de l'enseignement en cette matière.

Ce texte vous a d'ailleurs été envoyé.

La discussion générale a porté sur le rapport et sur la résolution.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? (Non.)

Nous allons donc passer en revue l'ensemble de cette résolution.

La page 1 comporte les considérants.

Pas de remarques? (Non.)

- La page 1 est donc adoptée.

M. le Président. — Nous passons à l'examen du dispositif de la résolution qui comporte trois paragraphes.

Pas d'observations sur le premier paragraphe? (Non.)

- Adopté.

M. le Président. — Pas d'observations sur le second paragraphe? (Non.)

- Adopté.

M. le Président. — Pas d'observations sur le troisième paragraphe? (Non.)

- Adopté.

M. le Président. — Nous voterons sur l'ensemble de la proposition de résolution en fin de séance.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. LE MINISTRE THYS, A PROPOS DE «LA POLITIQUE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN FAVEUR DES GROUPES D'ENTRAIDE (SELF HELP) EN REGION BRUXELLOISE»

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Adriaens.

Je lui donne la parole.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, avant d'aborder mon interpellation, je voudrais présenter mes excuses à notre Assemblée francophone car, au cours de mon interpellation, j'emploierai à plusieurs reprises le terme self-help qui a pour traduction «groupe d'entraide». Il faut reconnaître que ce mouvement né outre-Atlantique, s'y est développé, qu'il en a donné les meilleurs exemples et qu'il nous sert de référence.

D'ailleurs, ce terme de self-help, je l'ai retrouvé dans la première modification du budget de la Commission communautaire française. Il est précisé que l'article 9090 871/33204 est augmenté de 1 million, passant ainsi à 1,850 million. Dans le cahier explicatif, il est précisé que ce montant servira, entre autres, au soutien des groupes de self help. J'aurais aimé connaître avec plus de précision la part de cette somme totale qui sera consacrée aux groupes d'entraide, et si possible lesquels seront soutenus.

Dans le cadre de la politique de prévention en matière de santé, il paraît au groupe Ecolo que notre Commission communautaire française aurait tout intérêt à soutenir activement le phénomène du self-help. En effet, tous ces groupes réalisent un travail de prévention absolument irremplaçable et ce à un coût quasiment nul pour la Communauté.

Ces groupes, composés de personnes confrontées personnellement à divers problèmes de santé s'organisent pour s'entraider mutuellement et ce presque toujours de manière volon-

Comme nous avons une légère avance sur l'horaire, je vous propose de suspendre la séance. (Assentiment.)

— La séance est suspendue à 15 h 35.

La séance est reprise à 15 h 50.

VŒUX DE FIN DE SESSION

M. le Président. — Chers Collègues, avant de passer au vote final, je voudrais, pour respecter la tradition, vous présenter, de ma part et de celle du Bureau de l'Assemblée, nos souhaits de bonnes vacances. Nous vous remercions tous de votre assiduité et de votre collaboration aux travaux de notre Assemblée. Nous espérons que, grâce au repos bien mérité que vous allez prendre — certains d'entre vous en tout cas, je ne parle pas des Ministres qui vont encore devoir travailler pendant quelque temps —, vous allez nous revenir en pleine forme à la rentrée pour préparer des travaux aussi qualitatifs que ceux qui ont illustré notre Assemblée au cours de la session qui vient de s'écouler, ce dont je me réjouis personnellement.

Je profite aussi de l'occasion pour exprimer, en votre nom, a jeune personnel de l'Assemblée tous nos remerciements pour le travail qu'il a accompli et pour avoir si rapidement réussi à faire fonctionner une nouvelle Assemblée. (Applaudissements sur tous les bancs.)

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (DOC. 11 (1989-1990) N° 2)

Vote

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution sur la lutte contre l'analphabétisme dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le tirage au sort désigne M. Demannez pour répondre le premier au vote par appel nominal.

— Il est procédé au vote par appel nominal.

42 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Ont répondu oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Debry, De Coster, De Decker, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Escolar, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Maison, Serge Moureaux, Mme Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Rens, Simonet, Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

M. le Président. — Chers Collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— La séance est levée à 15 h 55.

L'Assemblée s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

Etaient présents à la séance:

MM. Adriaens, Beauthier, Mmes Boonen, Carton de Wiart, MM. Cools, Debry, De Coster, De Decker, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Escolar, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, M. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Rens, Simonet, Stalport, Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen.

Etaient présents en Commission de la Culture le 2 juillet 1990.

MM. Cornelissen (remplace Mme Dupuis), De Coster, de Patoul, Duponcelle (remplace M. Drouart), Mme Dupuis, MM. Galand (remplace Mme Huytebroeck), Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Mme Huytebroeck, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Van Eyll, Mmes Van Tichelen (remplace M. Demannez), Willame.

Excusés: MM. Cools, De Decker, Drouart.

de pouvoir disposer d'un lieu commun pour les réunions, pour l'organisation de leur secrétariat, et d'assurer les relations entre les différents groupes par la diffusion régulière d'un bulletin d'information.

Pour les travailleurs et les bénévoles des associations d'entraide nous comptons également favoriser la formation aux relations avec les malades. Un projet de collaboration avec le «centre de formation a l'écoute du malade» est en voie de se concrétiser.

Dès la rentrée, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous proposerons une première réunion de travail a l'ensemble des groupes qui ont des activités à Bruxelles. Cela devrait nous permettre de déterminer ensemble les priorités politiques de la Commission communautaire française pour les années à venir.

Nous ne manquerons bien évidemment pas d'associer à ces réunions de travail tous les conseillers intéressés par le développement de ces initiatives, qui sont tout à fait indispensables à une véritable approche communautaire de la politique de la santé. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, je remercie M. Thys pour sa réponse qui me satisfait pleinement.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MAINGAIN A M. LE MINISTRE DESIR RELATIVE A LA PROMOTION DE LA VOCATION INTERNATIONALE ET EURO-PEENNE DE BRUXELLES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maingain.

Je lui donne la parole.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la presse a fait état récemment de deux initiatives, l'une de la Commission communautaire néerlandaise de Bruxelles, l'autre de l'Association pour la promotion internationale de Bruxelles, (association réunissant la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles, la Foire internationale de Bruxelles, l'Union des entreprises de Bruxelles et l'Association du Parc des expositions de Bruxelles), visant toutes deux, dans des domaines différents, à mener des actions de promotion du rôle international et européen de Bruxelles.

Quand on sait que la place qu'a Bruxelles tant au niveau européen qu'au niveau international, est due, en bonne partie, au statut de la langue française à Bruxelles, seule langue officielle à vocation internationale, l'opinion publique est en droit de s'interroger sur les projets que mènent les institutions publiques françaises de notre pays en faveur de l'affirmation de la langue française dans les institutions internationales et européennes ayant leurs siège à Bruxelles. C'est là un des moyens de concourir au rayonnement international de notre ville.

La récente mise en garde du Président de la République française, M. François Mitterrand, quant à l'usage du français lors des réunions des instances des Communautés européennes, exprime une préoccupation qui est aussi la nôtre et qui a d'ailleurs été relayée lors du Sommet de Dakar par les autorités officielles de la Communauté française de Wallonie et de Bruxelles.

Aussi, le Collège n'estime-t-il pas que le moment est venu d'envisager, de commun accord avec la Communauté française la création d'un organisme, quelle que soit sa forme juridique, qui aurait pour mission de mener toutes les actions nécessaires afin que la langue française garde sa place prééminente à Bruxelles?

Je demande au Collège d'intervenir en ce sens auprès de l'Exécutif de la Communauté française et je proposerai, pour ma part, au Bureau de notre Assemblée d'inscrire ce point à l'ordre du jour des travaux de la Commission de coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le Collège est bien évidemment attentif à affirmer la vocation internationale de la langue française en région bruxelloise et ailleurs.

Depuis 1976, une association sans but lucratif a été chargée, par l'ancienne CFC, de mener à bien une politique volontariste en la matière. Comme vous le savez, elle s'appelle la Maison de la Francité et il me plait de rappeler les nombreux services qu'elle a déjà rendus à cette cause.

Ses activités permanentes dans le domaine de la langue comportent un centre de documentation et d'information sur la langue française, la publication du trimestriel «Question de français vivant», l'atelier de vocabulaire de Bruxelles, le service de l'aide linguistique au public, autrement dit le SVP-Langage, une collaboration étroite avec le service de la langue française, avec le groupe CLEF (Contribution de la linguistique à l'enseignement du français). La Maison de la Francité collabore également étroitement avec le service de la langue française de la Communauté française de Belgique, avec la délégation de la langue française / Administration du Conseil supérieur de la langue française de Paris, et l'Office de la langue française du Québec.

Ce survol des activités permanentes de la Maison de la Francité dans le domaine de la langue permettra à chacun d'apprécier la politique menée par la CCF en matière de promotion de la langue française.

Par ailleurs, il est important de signaler ici les nouvelles activités en 1990.

Tout à l'heure, lors du débat sur la lutte contre l'analphabétisme, on vous a suffisamment parlé de l'organisation d'un colloque international sur le thème: «Le français et les immigrés».

Notons également en collaboration avec la Fédération des ludothèques bruxelloises, l'organisation d'une exposition sur les jeux ayant trait à la langue française et d'un cycle de conférences sur la langue française, en collaboration avec l'Association européenne de l'ethnie française, une exposition sur le thème: «La presse wallonne» qui vient de se tenir, la publication d'une brochure illustrée sur la vocation, le rôle els services de la Maison de la Francité en vue de mettre en évidence l'intérêt pour le français dans l'agglomération bruxelloise.

Je retiens votre suggestion qui me paraît tout à fait opportune et importante. Je puis vous assurer que nos services étudient en ce moment la possibilité de mettre sur pied, appelons cela à défaut d'un autre terme aujourd'hui, un Office de la langue française, à l'instar de ce qui se fait en France et au Québec, par la mise en commun des moyens de la Communauté française et de ceux de la CCF.

M. le Président. — L'incident est clos.

· · . . z. .